

Catégorie d'organisation [Entreprise ou à but non-lucratif](#)Nombre d'employés [50+](#)Nom juridique de l'organisation demandeuse [Williams Scotsman du Canada Inc.](#)Numéro d'entreprise de l'organisation qui fait le rapport (BN9) [892293226](#)

Les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires.

B. Comprendre vos exigences en matière d'accessibilité

Avant de commencer à préparer votre rapport, vous pouvez prendre connaissance de vos exigences en matière d'accessibilité à ontario.ca/accessibility Des exigences supplémentaires en matière d'accessibilité s'appliquent si vous êtes ;

- [une commission de la bibliothèque](#)
- [un producteur de matériels éducationnels \(par ex. les livres\)](#)
- [un établissement d'enseignement \(par ex. centre de services scolaire, collège, université ou école\)](#)
- [une municipalité](#)

C. Les questions sur le rapport de conformité en matière d'accessibilité**Instructions**

Veillez répondre à chacune des questions de conformité suivantes : Utilisez la boîte aux commentaires si vous en avez concernant une question.

Si vous avez besoin d'aide concernant une question en particulier, cliquez sur les liens d'aide qui vont s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre du navigateur. Utilisez le lien à gauche pour consulter les règlements de la LAPHO pertinents, et le lien à droite pour consulter les ressources d'information sur l'accessibilité.

Général

1. Votre organisation dispose-t-elle de politiques d'accessibilité écrite et d'une déclaration d'engagement? * Oui Non

[Lire le règlement de l'Ontario \(O.Reg.\) 191/11 s. 3. Mise en place de l'accessibilité](#) [En apprendre plus sur vos exigences pour la question 1 politiques](#)

Commentaires pour
la question 1

2. Votre organisation a-t-elle mis en place, mis en œuvre et maintenu un plan d'accessibilité pluriannuel et qui est affiché sur le site web de l'organisation? * Oui Non

[Lire O. Reg. 191/11 s. 4. Plans d'accessibilité](#) [En apprendre plus sur vos exigences pour la question 2](#)

Commentaires [Ceci est en cours.](#)
pour la question 2

3. Votre organisation fournit-elle de formation appropriée concernant le règlement sur les normes d'accessibilité intégrées de la LAPHO et le code des droits de la personne en ce qui concerne les personnes handicapées? * Oui Non

[Lire O. Reg. 191/11 s. 7\(2\) : Formation :](#) [En apprendre plus sur vos exigences pour la question 3](#)

Commentaires
pour la question 3

4. En dehors des exigences citées dans les questions ci-dessus, votre organisation respecte-elle toutes les autres exigences applicables en vigueur selon la section générale du règlement sur les normes d'accessibilité intégrées? * Oui Non

[Lire O. Reg. 191/11 partie 1 : Général](#)

[En apprendre plus sur vos exigences pour la question 4](#)

Commentaires Comme mentionné au #2, certaines parties de ceci sont en cours et les améliorations sont en train d'être considérées voire apportées sous une base continue.

Service à la clientèle

5 Votre organisation respecte-elle toutes les exigences applicables selon les normes du service à la clientèle? * Oui Non

[Lire O. Reg. 191/11 partie IV.2 : Normes du service à la clientèle](#)

[En apprendre plus sur vos exigences pour la question 5](#)

Commentaires La politique documentée spécifique en matière du service à la clientèle est en cours d'élaboration. Les attentes en matière du service à la clientèle sont indiquées dans certaines politiques de l'entreprise et les employés sont formés sur les exigences du service à la clientèle de la LAPHO. Les accommodements sont offerts aux clients qui ont en besoin.

Informations et communications

6. Votre organisation assure-t-elle l'accessibilité à ses processus de rétroaction par les personnes handicapées en les présentant en formats accessibles ou avec les soutiens de communication, sous demande, et informez-vous le public de l'accessibilité de cette politique de rétroaction? * Oui Non

[Lire O. Reg. 191/11 s. 11 : Rétroaction](#)

[En apprendre plus sur vos exigences pour la question 6](#)

Commentaires WSMM préparera et fournira les formats accessibles ou les soutiens de communication sous demande. Nous sommes en train de travailler sur la manière de documenter ce processus à l'intention de nos clients. Ceci est offert à travers nos conversations relatives au service à la clientèle.

7. Votre organisation dispose-t-elle d'un processus pour fournir les formats accessibles et les soutiens de communication aux personnes handicapées de manière prompte et sans frais supplémentaires? * Oui Non

[Lire O. Reg. 191/11 s. 12\(1\) : Formats accessibles et soutiens de communication](#)

[En apprendre plus sur vos exigences pour la question 7](#)

Commentaires Oui, les clients peuvent demander les accommodements par courriel ou en personne et cela sera fourni gratuitement.

8. Votre organisation met-elle ses procédures d'urgence, plans et informations de sécurité à la disposition du public? * Oui Non

(Si oui, vous serez tenu de répondre à une question supplémentaire.)

[Lire O. Reg. 191/11 s. 13 : Procédure d'urgence, plans et sécurité du public](#)

[En apprendre plus sur vos exigences pour la question 8 Information](#)

8.a. Votre organisation fournit-elle ses procédures d'urgence, plans et information de sécurité, disponibles au public en formats accessibles aux personnes handicapées sur demande? * Oui Non

[Lire O. Reg. 191/11 s. 13 : Procédure d'urgence, plans et sécurité du public](#)

[En apprendre plus sur vos exigences pour la question 8.a information](#)

Commentaires Ces renseignements sont disponibles dans notre plan d'intervention d'urgence qui est affiché à chaque branche Il est discuté avec chaque nouvelle personne à la branche pour s'assurer de sa compréhension. En ce moment, il serait communiqué selon les besoins de chaque individu.

9. En dehors des exigences citées dans les questions ci-dessus, votre organisation respecte-elle toutes les autres exigences applicables en vigueur selon la section normes d'information et de communication? * Oui Non

[Lire O. Reg. 191/11 partie II : Normes d'information et de communication](#)

[En apprendre plus sur vos exigences pour la question 9](#)

Commentaires pour la question 9

Emploi

10. Votre organisation prépare-t-elle l'information individualisée sur l'intervention d'urgence en milieu de travail pour ses employés handicapés? * Oui Non

[Lire O. Reg. 191/11 s. 27\(1\) : Information sur l'intervention d'urgence en milieu de travail](#)

[En apprendre plus sur vos exigences pour la question 10](#)

Commentaires Oui, elle sera discutée au cas par cas et un plan sera mis en place selon les accommodements nécessaires.

11. Votre organisation élabore-t-elle et met-elle en place un processus écrit pour l'élaboration des plans d'accommodement individuels documentés pour les personnes handicapées? * Oui Non

[Lire O. Reg. 191/11 s. 28\(1\) : Plans d'accommodement individuels documentés](#) [En apprendre plus sur vos exigences pour la question 11](#)

Commentaires
pour la question 11

12. En dehors des exigences citées dans les questions ci-dessus, votre organisation respecte-elle toutes les autres exigences applicables en vigueur selon la section normes d'emploi? * Oui Non

[Lire O. Reg. 191/11 partie III : Normes d'emploi](#) [En apprendre plus sur vos exigences pour la question 12](#)

Commentaires
pour la question 12

Conception des espaces publics

13. Depuis la soumission de son rapport de conformité en matière d'accessibilité le plus récent, votre organisation a-t-elle construit de nouveaux ou aménagé des chemins de déplacement extérieurs existants qu'elle compte entretenir? * Oui Non

(Si oui, vous serez tenu de répondre à une question supplémentaire.)

[Lire O. Reg. 191/11 s. 80.21-80.31 : Chemins de déplacement extérieurs](#) [En apprendre plus sur vos exigences pour la question 13](#)

[extérieurs](#)

13.a. S'il y a lieu, vos chemins de déplacements extérieurs nouvellement construits ou aménagés sont-ils conformes aux exigences techniques et générales indiquées dans les normes pour la conception des espaces publics? * Oui Non

[Lire O. Reg. 191/11 s. 80.21-80.31 : Chemins de déplacement extérieurs](#) [En apprendre plus sur vos exigences pour la question 13.a](#)

Commentaires pour
la question 13.a

14. Depuis la soumission de son rapport de conformité en matière d'accessibilité le plus récent, votre organisation a-t-elle construit de nouveaux ou aménagé des espaces de repas extérieurs destinés au public existant? * Oui Non

(Si oui, vous serez tenu de répondre à une question supplémentaire.)

[Lire O. Reg. 191/11 s. 80.17 : Espaces de repas extérieurs destinés au public](#) [En apprendre plus sur vos exigences pour la question 14 exigences](#)

14.a S'il y a lieu, vos espaces de repas extérieurs destinés au public nouvellement construits ou aménagés sont-ils conformes aux exigences générales indiquées dans les normes pour la conception des espaces publics? * Oui Non

[Lire O. Reg. 191/11 s. 80.17 : Espaces de repas extérieurs destinés au public, exigences générales](#) [En apprendre plus sur vos exigences pour la question 14.a](#)

Commentaires pour
la question 14.a

15. Depuis la soumission de son rapport de conformité en matière d'accessibilité le plus récent, votre organisation a-t-elle construit de nouveaux ou aménagé des espaces de jeux extérieurs existants? * Oui Non

(Si oui, vous serez tenu de répondre à une question supplémentaire.)

[Lire O. Reg. 191/11 s. 80.19-80.20 : Espaces de jeux extérieurs](#) [En apprendre plus sur vos exigences pour la question 15](#)

15.a. S'il y a lieu, vos espaces de jeux nouvellement construits ou aménagés sont-ils conformes aux exigences en matière d'accessibilité dans la conception et la consultation indiquées dans les normes pour la conception des espaces publics? * Oui Non

[Lire O. Reg. 191/11 s. 80.19-80.20 : Espaces de jeux extérieurs](#) [En apprendre plus sur vos exigences pour la question 15.a](#)

Commentaires pour
la question 15.a

16. Depuis la soumission de son rapport de conformité en matière d'accessibilité le plus récent, votre organisation a-t-elle construit de nouveaux ou aménagé des stationnements hors rue existants? * Oui Non
(Si oui, vous serez tenu de répondre à une question supplémentaire.)

[Lire O. Reg. 191/11 s. 80.34-80.37 : Stationnement accessible](#) [En apprendre plus sur vos exigences pour la question 16](#)

16.a S'il y a lieu, vos stationnements hors rue nouvellement construits ou aménagés sont-ils conformes aux exigences indiquées dans les normes pour la conception des espaces publics? * Oui Non

[Lire O. Reg. 191/11 s. 80.34-80.37 : Stationnement accessible](#) [En apprendre plus sur vos exigences pour la question 16.a](#)

Commentaires pour
la question 16.a

17. Depuis la soumission de son rapport de conformité en matière d'accessibilité le plus récent, votre organisation a-t-elle construit de nouveaux comptoirs de service (y compris le remplacement des comptoirs de services existants)? * Oui Non
(Si oui, vous serez tenu de répondre à une question supplémentaire.)

[Lire O. Reg. 191/11 s. 80.41-80.42 : Obtenir des services](#) [En apprendre plus sur vos exigences pour la question 17](#)

17.a. S'il y a lieu, vos comptoirs de service nouvellement construits sont-ils conformes aux exigences indiquées dans les normes pour la conception des espaces publics? * Oui Non

[Lire O. Reg. 191/11 s. 80.41-80.42 : Obtenir des services](#) [En apprendre plus sur vos exigences pour la question 17.a](#)

Commentaires pour
la question 17.a

18. Depuis la soumission de son rapport de conformité en matière d'accessibilité le plus récent, votre organisation a-t-elle construit de nouveaux guides de file d'attente fixes? * Oui Non
(Si oui, vous serez tenu de répondre à une question supplémentaire.)

[Lire O. Reg. 191/11 s. 80,42 : Guides de file d'attente fixes](#) [En apprendre plus sur vos exigences pour la question 18](#)

18.a. S'il y a lieu, vos guides de file d'attente fixes nouvellement construits sont-ils conformes aux exigences indiquées dans les normes pour la conception des espaces publics? * Oui Non

[Lire O. Reg. 191/11 s. 80,42 : Guides de file d'attente fixes](#) [En apprendre plus sur vos exigences pour la question 18.a](#)

Commentaires pour
la question 18.a

19. Depuis la soumission de son rapport de conformité en matière d'accessibilité le plus récent, votre organisation a-t-elle construit de nouveaux ou aménagé des espaces d'attente existants? * Oui Non
(Si oui, vous serez tenu de répondre à une question supplémentaire.)

[Lire O. Reg. 191/11 s. 80,43 : Espaces d'attente](#) [En apprendre plus sur vos exigences pour la question 19](#)

19.a. S'il y a lieu, vos espaces d'attente nouvellement construits sont-ils conformes aux exigences indiquées dans les normes pour la conception des espaces publics? * Oui Non

[Lire O. Reg. 191/11 s. 80,43 : Espaces d'attente](#) [En apprendre plus sur vos exigences pour la question 19.a](#)

Commentaires pour
la question 19.a

20. En dehors des exigences citées dans les questions ci-dessus, votre organisation respecte-elle toutes les autres exigences applicables en vigueur selon les normes pour la conception des espaces publics? * Oui Non

[Lire O. Reg. 191/11 partie IV. 1 Normes pour la conception des espaces publics](#) [En apprendre plus sur vos exigences pour la question 20](#)

Commentaires
pour la question 20